

Le roi des forains Marcel Campion bientôt propriétaire d'un hectare place de la Concorde ?

écrit par Christine Tasin | 25 septembre 2019



Hidalgo l'a dans le baba, et en plus c'est un de ses rivaux à la Mairie de Paris qui lui cherche noise...

Elle qui se bat depuis des années contre Marcel Campion, le "roi des forains", elle qui lui a supprimé sa "Grande Roue" place de la Concorde et son "marché de Noël sur les Champs, va-t-elle devoir lui rembourser les loyers perçus puisqu'elle n'est pas, in fine, propriétaire du terrain qu'il a occupé pendant des décennies, va-t-elle, même devoir le reconnaître comme propriétaire d'un hectare place de la Concorde ?

.

C'est que la loi française est très claire. Quiconque occupe un terrain ou une maison pendant 30 ans sans qu'il y ait de contestation de son droit à le faire est réputé propriétaire du dit terrain, de la dite maison...

Une très longue bataille juridique s'annonce...

Mais Marcel Campion n'est pas dénué de ressources, tant sonnantes et trébuchantes qu'intellectuelles...

Voici ce que nous rappelions de lui il y a un an :

[...]
Marcel Campion n'a plus 20 ans (78) mais il a de l'entregent, du culot, du courage, une intelligence et une capacité d'initiative hors norme, comme le montre sa fiche wikipedia. Et, surtout, il s'est fait bien arnaquer par Hidalgo qu'il a soutenue lors des dernières municipales (bien fait pour lui, on n'a pas idée de soutenir calamity jane !), et qui lui a carrément supprimé son fameux marché de Noël... Cette garce n'a même pas la reconnaissance du ventre...

Il vient de se retirer des affaires, mais gageons qu'il a toujours son entregent et son influence...

[...]

Voir l'ensemble de l'article et la fiche wikipedia qui lui est consacrée ici :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/11/un-gitan-menace-c-astaner-samedi-tu-vas-avoir-affaire-a-nous-que-va-faire-marcel-campion/>

.

.

Paris : Marcel Campion va revendiquer la propriété d'une

partie de la place de la Concorde

Charles X va-t-il permettre au patron des forains de devenir propriétaire d'un bout de la célèbre place ? C'est en tout cas ce que vont tenter d'obtenir Marcel Campion et ses avocats.

Il y a la principauté de Monaco, et pourquoi moi, je n'aurais ma principauté place de la Concorde. » Cette phrase choc est signée... Marcel Campion. Le roi des Forains est un habitué des sorties médiatiques et des mots percutants. Mais cette fois-ci, il s'appuie sur la loi pour revendiquer la propriété des fossés de la célèbre place (VIIIe). Un pavé dans la mare qui risque de fortement déplaire du côté de l'Hôtel de Ville et peut-être même au sein même du ministère de la Culture.

Un hectare sans propriétaire

Flash-back. Au mois de mai, Marcel Campion gagnait en référé contre la Ville qui souhaitait l'expulser de la Concorde. Objet du litige : les deux kiosques qu'il a conservés dans les anciens fossés des Tuileries qui lui servent notamment à vendre des crêpes. Pour convaincre les magistrats, Marcel Campion s'est appuyé sur une loi du 20 août 1828 de [Charles X](#). Celle-ci offrait à la Ville de Paris les Champs-Élysées et la place Louis XVI (aujourd'hui de la Concorde) mais en excluait les fameux fossés. Incapable donc de prouver sa propriété sur cette partie, la mairie était « battue » et devait renoncer à l'expulsion des deux « baraques ».

Bilan aujourd'hui, les lieux sont « sans propriétaire ». Un vide qui a donné des idées au candidat Campion. En 1828, Charles X ne se doutait certainement pas qu'une petite phrase glissée dans une donation pourrait presque 200 ans plus tard faire couler autant d'encre...



C'est un plan daté de Charles X qui sauve – pour un temps – les deux stands de souvenirs et de crêpes gérés par les forains, de l'expulsion réclamée par la Ville. DR

«Dès lors que la loi de 1828 exclut que la Ville de Paris puisse être propriétaire de l'espace correspondant aux anciens fossés du Jardin des Tuileries, et que le domaine de l'établissement public du Louvre s'arrête aux grilles du Jardin des Tuileries, Monsieur Campion, l'association Le Monde festif, la société Crêpes Concorde et la société Loisirs assoc vont engager, avec le concours d'un notaire, une procédure pour faire reconnaître la prescription acquisitive et ainsi obtenir un acte de notoriété », confirme Me Stéphane Colmant, l'un de ses conseils avec Me Charles-Edouard Forgar.

Pour cela, le Monsieur grande roue se base sur l'article 2258 du Code civil qui évoque « l'usucapion » : « La prescription acquisitive est un moyen d'acquérir un bien ou un droit par l'effet de la possession... ». En clair, il occupe les lieux depuis plus de 30 ans sans discontinuer, et peut légalement en revendiquer la propriété. « Je suis arrivé en 1985, clame le candidat aux élections municipales de mars 2020. Et le 31

décembre dernier, la Ville a voulu me mettre dehors. J'ai gagné en justice et maintenant, j'en demande la propriété. Mais puisque la Ville n'est pas propriétaire des lieux, il va falloir également qu'elle me rembourse tous les loyers que je lui ai versés pendant des années. » Et d'enchaîner : « Avoir un hectare place de la Concorde, c'est plutôt sympathique non ? »



Les deux kiosques sauvés grâce à Charles X. LP/Eric Le Mitouard

Marcel Campion est tellement sûr de son bon droit que ce mardi matin, il va faire venir avocats et huissiers pour constater l'installation, qu'il juge illégal, de Pôle emploi pour son salon annuel (les 3 et 4 octobre prochains). « Ils disent avoir l'autorisation de la Ville mais comme celle-ci n'est pas propriétaire, elle ne vaut rien. En plus, ils veulent que je ferme des deux kiosques sans me dédommager. Pôle emploi est hors la loi. »

Le bras de fer ne fait donc que se poursuivre entre l'homme

aux manèges et kiosques, mais aussi la Ville. Nul doute que l'Etat, propriétaire des Tuileries, et la Ville ne manqueront pas de réagir et de mettre en action leurs services juridiques pour contrer la demande de Marcel Campion. Une chose est sûre : un expert devra être nommé pour savoir à qui appartient cet hectare qui se promène sans propriétaire au cœur même du Paris historique. Son rapport sera très attendu.

<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-marcel-campion-va-reve-ndiquer-la-propriete-d-une-partie-de-la-place-de-la-concorde-24-09-2019-8158299.php>